

## **CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE (CPV) DE L'ARBRE A LUTIK - ACTIVITE COASTEERING**

### Préambule :

L'Arbre à Lutik délègue la SPL Falaises Armor pour la commercialisation de l'activité COASTEERING (nage, saut, escalade).

Lors de la réservation, le client déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes CPV.

Le client est chargé, le cas échéant, d'informer toutes les personnes concernées par la réservation des présentes CPV.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'Arbre à Lutik à tout moment.

Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.

### **ARTICLE 1 : CONDITIONS D'APTITUDE**

#### Âge et jauge :

Pour les sessions individuelles prévues dans le programme de l'office de tourisme, nos activités sont ouvertes à partir de :

- 12 ans révolus, à condition d'être accompagné d'un adulte responsable participant à l'activité.
- 14 ans révolus, il est possible de participer en autonomie.

La séance est maintenue à partir de 8 inscrits.

Pour les groupes constitués, les demandes seront étudiées au cas par cas en fonction de la jauge, des âges et aptitudes.

#### Aptitude physique :

Il est impératif de savoir effectuer un saut dans l'eau et nager sur 25m.

Vous ne devez pas faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité.

L'acceptation de ces CPV engage votre responsabilité, notamment vis-à-vis de votre état de santé et de celle des participants mineurs vous accompagnant le cas échéant.

#### Important :

Si vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale, mais que vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux particuliers, ou encore que votre état de santé nécessite une attention particulière, vous devez impérativement en informer l'office de tourisme au moment de la réservation et le guide avant le départ de l'activité.

#### Equipement :

Pour votre sécurité et le bon déroulement de l'activité, vous devez vous munir de baskets ou de chaussons en néoprène avec semelle (possibilité de location, règlement de 3 € sur place).

### **ARTICLE 2 : RESERVATION DE L'ACTIVITE**

Les réservations sont enregistrées dans les 3 bureaux d'information touristique (Lanvollon, Châtelaudren, et Plouha)

- par téléphone au 02.96.70.12.47

Conditions particulières de vente de l'Arbre à Lutik en date du 01 juillet 2023

N° d'immatriculation : SIREN 480 785 922 Siret N° 480 785 922 000 26

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle N° 675 04 73 04 AN3S

- par mail à [contact@falaisesdarmor.com](mailto:contact@falaisesdarmor.com)

**Pour les individuels**, la réservation n'est validée qu'après paiement intégral soit par chèque à l'ordre de la SPL Falaises d'Armor ou en espèce ou par carte bancaire.

Les chèques vacances sont acceptés.

Une fois le règlement enregistré, l'office de tourisme vous remet un ticket à présenter sur place au guide.

**Pour les groupes**, un devis vous est envoyé. Il est à retourner signé à l'Office de tourisme afin de valider votre participation. Suite à la prestation, vous recevrez une facture à régler sous 30 jours.

### **ARTICLE 3 : TARIFS**

Le tarif de l'activité comprend l'encadrement par des guides diplômés assurés en responsabilité civile professionnelle et le matériel technique propre et nécessaire à l'activité (combinaison néoprène, casque, gilet).

#### Guides :

- Gérald Frouin, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif escalade/canyon, licence STAPS, guide Coasteering de la Water Skills Academy
- Paul Bocher, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des activités aquatiques option natation sportive
- Pierre-Yves Lebreton, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Certificat de Spécialisation escalade, Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, guide Coasteering de la Water Skills Academy
- Emmanuelle Bertrand, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activité Physique pour Tous, Certificat de Spécialisation escalade, guide Coasteering de la Water Skills Academy

**Pour les Individuels** : 55 euros à partir de 14 ans révolus, 45 euros à partir de 12 ans révolus.

**Pour les groupes constitués** : sur devis

### **ARTICLE 4 : HORAIRE ET LIEU DE RENDEZ-VOUS**

Chaque participant doit se rendre, par ses propres moyens, au jour et au lieu de rendez-vous indiqués sur son ticket.

Prévoyez d'arriver dix minutes avant l'heure fixée.

### **ARTICLE 5 : RETARD**

La sécurité de l'activité dépendant des horaires de marée et par respect envers les autres participants, aucun retard ne sera accepté.

En cas de retard, aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

Conditions particulières de vente de l'Arbre à Lutik en date du 01 juillet 2023

N° d'immatriculation : SIREN 480 785 922 Siret N° 480 785 922 000 26

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle N° 675 04 73 04 AN3S

## **ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ANNULATION**

### **A. Annulation par le client**

#### **Pour les individuels :**

Si, et seulement si, l'office de tourisme est informé de votre annulation au moins 15 jours avant la date de l'activité, le prix de la prestation est remboursé dans son intégralité. Pour ce faire, le client doit présenter son billet et fournir un RIB à l'office de tourisme. Le remboursement est effectué uniquement par virement bancaire.

Passé ce délai de 15 jours, aucun remboursement ne sera consenti sauf sur présentation d'un certificat médical.

L'annulation peut se faire soit directement au guichet de l'office de tourisme, soit par téléphone ou encore par mail à [contact@falaisesdarmor.com](mailto:contact@falaisesdarmor.com).

**Pour les groupes :** L'annulation se fait uniquement par l'envoi d'un mail à [contact@falaisesdarmor.com](mailto:contact@falaisesdarmor.com).

Le prix de la prestation est remboursé selon les conditions suivantes :

- Annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : la prestation sera due à hauteur de 10% du montant de la prestation
- Annulation entre 30 et 15 jours avant le début de la prestation : la prestation sera due à hauteur de 50% du montant de la prestation
- Annulation entre 15 et 2 jours avant le début de la prestation : la prestation sera due à hauteur de 75% du montant de la prestation
- Annulation moins de 2 jours avant le début de la prestation : la prestation sera due à hauteur de 90% du montant de la prestation
- En cas de non-présentation du client, la prestation sera due intégralement.

Un remboursement est effectué uniquement en cas d'incapacité à réaliser l'activité, sur présentation d'un certificat médical.

Ce remboursement concerne uniquement la personne nommée dans ledit certificat ; exception faite pour les participants mineurs, sous responsabilité de l'adulte accompagnant concerné.

### **B. Annulation par l'Arbre à Lutik**

Le guide en charge de l'activité se réserve le droit d'annuler une activité pour des raisons de sécurité (météorologie ou pour tous autres cas de force majeure).

Dans ce cas, une autre date vous sera proposée dans la mesure du possible.

Si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est intégralement remboursée par virement bancaire sur présentation du billet et d'un RIB sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

## **ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE**

L'acceptation des présentes CPV accorde de fait le droit à l'image à l'Arbre à Lutik et à l'office de tourisme dans un unique but de promotion de l'activité (site internet, plaquette de présentation, brochure...).

Il est toutefois possible de vous opposer à ce droit à l'image en le stipulant par écrit (courrier, mail) à l'office de tourisme en précisant les noms et prénoms des participants concernés par ce refus.

Conditions particulières de vente de l'Arbre à Lutik en date du 01 juillet 2023

N° d'immatriculation : SIREN 480 785 922 Siret N° 480 785 922 000 26

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle N° 675 04 73 04 AN3S

## **ARTICLE 8 : ASSURANCES**

L'Arbre à Lutik est couvert en Responsabilité Civile Professionnelle (Contrat N° 675 04 73 04 auprès de AN3S) pour leurs activités.

Toutefois, il est fortement conseillé d'être assuré individuellement pour les dommages causés ou subis lors d'incidents ou d'accidents ne résultant pas d'une faute du moniteur guide ou d'une défaillance du matériel et/ou n'ayant pas de rapport direct avec la pratique de l'activité.

L'Arbre à Lutik ne pourra être tenu responsable en cas de vol dans les voitures.

## **ARTICLE 9 : PROTOCOLE SANITAIRE**

(Sous réserve de l'évolution de la Covid-19)

- 1) Le guide expose lors du briefing un rappel des gestes barrières à adopter.
- 2) Si présence de deux groupes sur le site et de deux guides, alors les départs seront différés entre chaque groupe de plusieurs minutes.
- 3) Chaque participant est assuré d'avoir une combinaison qui a été lavée et qui n'a pas été utilisée depuis 24 heures.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop and a long horizontal stroke extending to the right.